

Direction du secrétariat

Québec, le 29 juillet 2015

PAR COURRIEL

OBJET : Conditions qu'impose la SHQ aux OMH pour l'octroi de subventions (ou des budgets) concernant la gestion des HLM existants

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 17 juillet 2015 concernant le sujet précité, vous trouverez ci-dessous le lien pour accéder aux documents demandés.

L'information relative au logement social se retrouve dans la section de gauche de l'onglet HLM public à l'adresse suivante :

http://habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/offices_dhabitation/offices_dhabitation/programmes/hlm_public/quoi_de_neuf.html.

Dans cette section, vous aurez accès aux documents concernant la gestion du logement social public tels que le Guide des immeubles qui spécifie, entre autres, les règles d'attribution des contrats, le Manuel de gestion du logement social et les Infos Express qui est un outil de communication de la SHQ pour informer ses partenaires.

Conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veillez recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

Original signé

M^E GUYLAINE MARCOUX

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p. j.

Aile Saint-Amable, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 418 643-4035 poste 2024
Sans frais : 1 800 463-4315
Télécopieur : 418 646-5560
www.habitation.gouv.qc.ca